

Image not found or type unknown



Droit des associations facturation familiale

Par **Mamyloup**, le **02/07/2008** à **14:36**

Bonjour,
En qualité de vice-présidente d'une association, puis-je faire appel à un membre de ma famille (fils ou neveu) pour la commande d'un service (création de site web et application logicielle) contre rémunération (donc avec facturation) ?
Si oui, dois-je faire jouer la concurrence avec des devis ?
Merci de votre réponse.
Cordialement.